



CENTRE
D'IMAGERIE
BIOMEDICALE



Hôpitaux Universitaires de Genève

REGLEMENT DU LABORATOIRE MICROPET/SPECT/CT (HUG) DU CIBM.

Core-directeur du MicroPET/SPECT/CT (HUG-CIBM):

Le responsable du laboratoire MicroPET/SPECT/CT est responsable de la bonne marche du centre, coordonne l'utilisation du **MicroPET/SPECT/CT**, et veille au bon déroulement des activités de recherche.

Il est l'interlocuteur du Core-directeur, et gère les aspects administratifs des collaborateurs du CIBM.

Le Core-directeur est responsable de l'implémentation des équipements de la recherche et de la sécurité dans le laboratoire MicroPET/SPECT/CT. Il définit le cahier des charges du personnel CIBM en adéquation avec les priorités du CIBM et des besoins des utilisateurs

Le technicien du laboratoire MicroPET/SPECT/CT assure le maintien du plateau technique et assure le bon fonctionnement de l'environnement de recherche. Il assure les développements et améliorations des ressources techniques selon les besoins des utilisateurs, en les coordonnant et les planifiant dans les meilleurs délais pour la réalisation des projets.

Il informe les utilisateurs et les partenaires du CIBM des décisions, développements, et budgets concernant les infrastructures et leur utilisation.

Soumission de projets:

Tout collaborateur peut à tout moment faire une demande de projet. Tout projet est soumis aux mêmes règles de sélection édictées par le CIBM (voir newsletter d'avril 2005, www.cibm.ch), qui prévoient:

- Un premier contact et discussion interne avec un ou plusieurs membres du comité directeur du laboratoire MicroPET/SPECT/CT (p.ex. core-directeur de module).
- Soumission d'un protocole détaillé utilisant un formulaire ad-hoc auprès du CIBM.
- Le dossier est ensuite soumis au comité directeur du CIBM pour approbation.

Avant le démarrage d'un projet

Tout collaborateur doit être sensibilisé à la conduite à tenir dans le cas de l'utilisation du MicroPET/SPECT/CT. Il devra se munir de vêtements de protection adéquats et devra porter un dosimètre pour accéder aux locaux.

Dans le cas d'utilisation d'animaux l'expérimentateur devra être en possession d'une autorisation valable d'expérimentation animale et avoir suivi le cours obligatoire Module1 de l'office vétérinaire.

Toute étude devra être approuvée par la commission d'éthique et l'expérimentateur devra être formé pour l'utilisation du plateau technique du laboratoire MicroPET/SPECT/CT.

Groupe utilisateur:

Afin de garantir une utilisation optimale et équitable des ressources, un groupe utilisateurs a été constitué. Ce groupe a pour mission de définir les besoins de recherche de la Faculté de Médecine et de l'Université de Genève liés au MicroPET/SPECT/CT. Il est périodiquement informé de l'avancée des projets de recherche et des nouvelles demandes, et contribue à trouver des synergies. Il veille au respect des intérêts des utilisateurs dans le cadre des priorités fixées, vérifie le bon fonctionnement du centre et discute des investissements et ressources communes éventuellement nécessaires.

Formation et permis de conduire:

L'acquisition des données MicroPET/SPECT/CT sera strictement assurée par un membre du personnel du CIBM. Toutefois si un projet le justifie, un ou plusieurs collaborateurs des groupes de recherche pourront éventuellement être formés au pilotage de l'équipement MicroPET/SPECT/CT.

Réservations:

Les collaborateurs ayant reçu l'approbation du comité directeur pour leur projet et souhaitant utiliser le MicroPET/SPECT/CT pourront accéder en tout temps à l'agenda du laboratoire MicroPET/SPECT/CT d'une manière transparente à partir du site WEB de l'Université de Genève (www.medecine.unige.ch/lafaculte/services/CIBM/index.php). La réservation des plages horaires s'effectue par e-

mail auprès de la personne de contact. La confirmation d'une réservation sera effectuée par la personne de contact après consultation du responsable de l'unité cyclotron pour une coordination optimale entre l'activité MicroPET et la production des radio-pharmaceutiques. La réservation d'une plage horaire devra impérativement être effectuée au minimum une semaine à l'avance.

L'annulation d'une plage horaire devra impérativement être effectuée au minimum 24 h. Toute annulation tardive production traceur = facturation des frais de production.

Accès aux locaux du CIBM:

Les locaux du laboratoire MicroPET/SPECT/CT sont situés à l'étage R du bâtiment d'appui (local n°7A-R-758). Ils comportent 1) le laboratoire abritant le MicroPET/SPECT/CT (local n°7A-R-761) 2) une zone de stockage des déchets radioactifs (local n°7A-R-759) et 3) une zone de quarantaine pour les animaux radioactifs (local n°7A-R-762.0). Tous les collaborateurs souhaitant accéder au laboratoire MicroPET/CT doivent clairement s'identifier et doivent être munis d'une blouse et d'un badge dosimétrique puisque les locaux du MicroPET/CT sont considérés comme une zone contrôlée de type C.